**ARRETE PORTANT NOMINATION**

**PAR VOIE DE MUTATION**

(Fonctionnaire de catégorie A ou B)

Le Maire de .............................................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°…………….. du …………………….. portant statut particulier du cadre d’emplois des ………………………………… ;

Vu le décret n°…………….. du …………………….. portant échelonnement indiciaire applicable aux …………………………………..…………………… ;

Vu la vacance (ou la création) au tableau des effectifs d’un poste de ................................................................. à compter du ...................................................... pour ........................ heures hebdomadaires ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

Vu la candidature de **M**.......................................................................................

employé(e) en qualité de ...................................................................... par ................................................. ;

Vu la situation de **M**............................................................................................ établie comme suit :

- grade :

- échelon : ....................... depuis le .................................... indice brut ............................

- ancienneté restante :

Vu l’accord de Monsieur le Maire de ………….……….. relatif à la mutation de **M**…………………………. à compter du …………..

**ARRETE**

ARTICLE 1 - A compter du .................., **M**....................................................., né(e) le ..........................., est nommé(e) par voie de mutation dans les services de .......................................................

 selon les éléments suivants :

 - cadre d’emplois :

 - grade :

 - échelon :

 - indice brut : ...................... (indice majoré ...........................)

 - ancienneté restante :

 - quotité (durée hebdomadaire de travail si différente temps complet) :

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera :

 - transmis au représentant de l’Etat,

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait à ....................................,

 le ..........................................,

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire,

(date et signature)